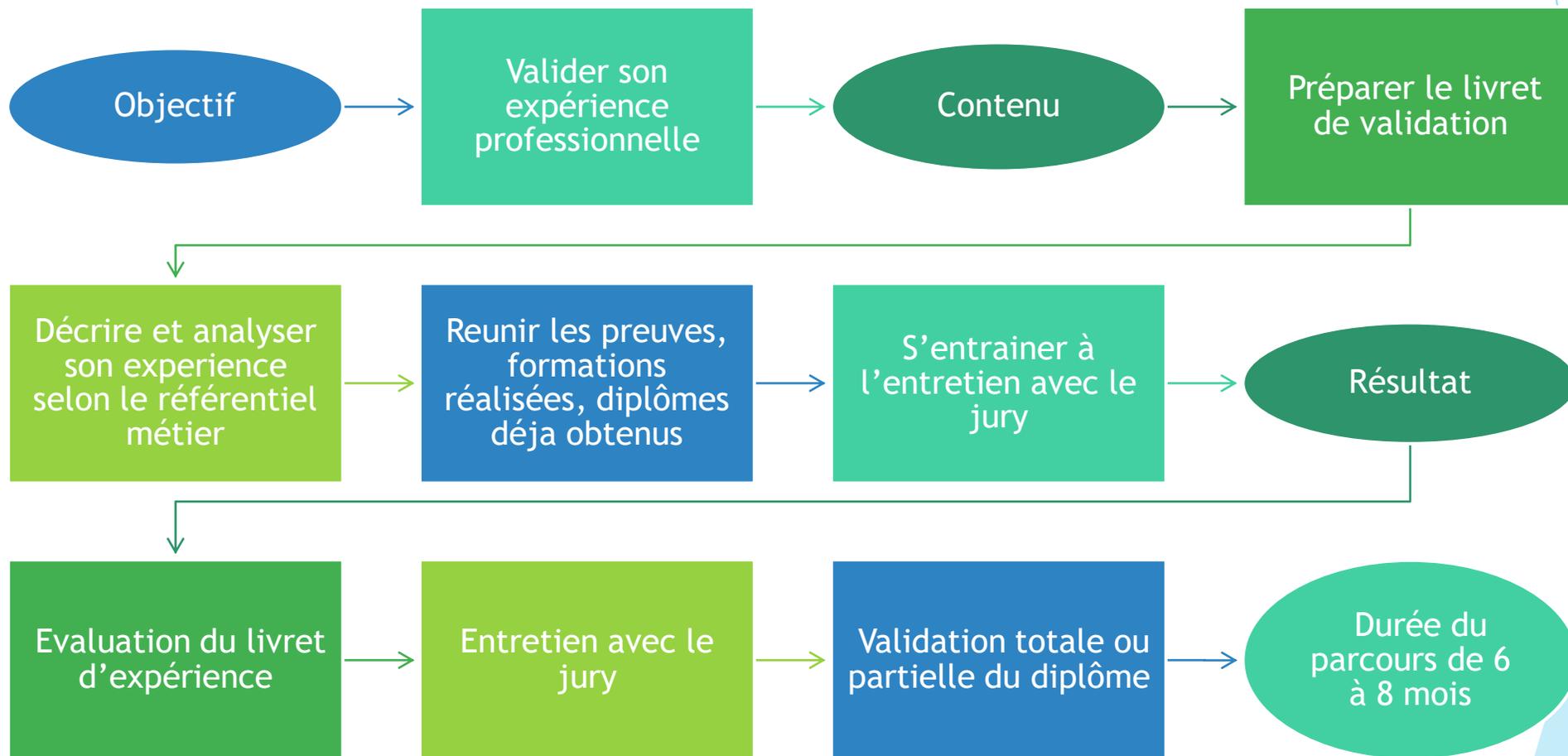
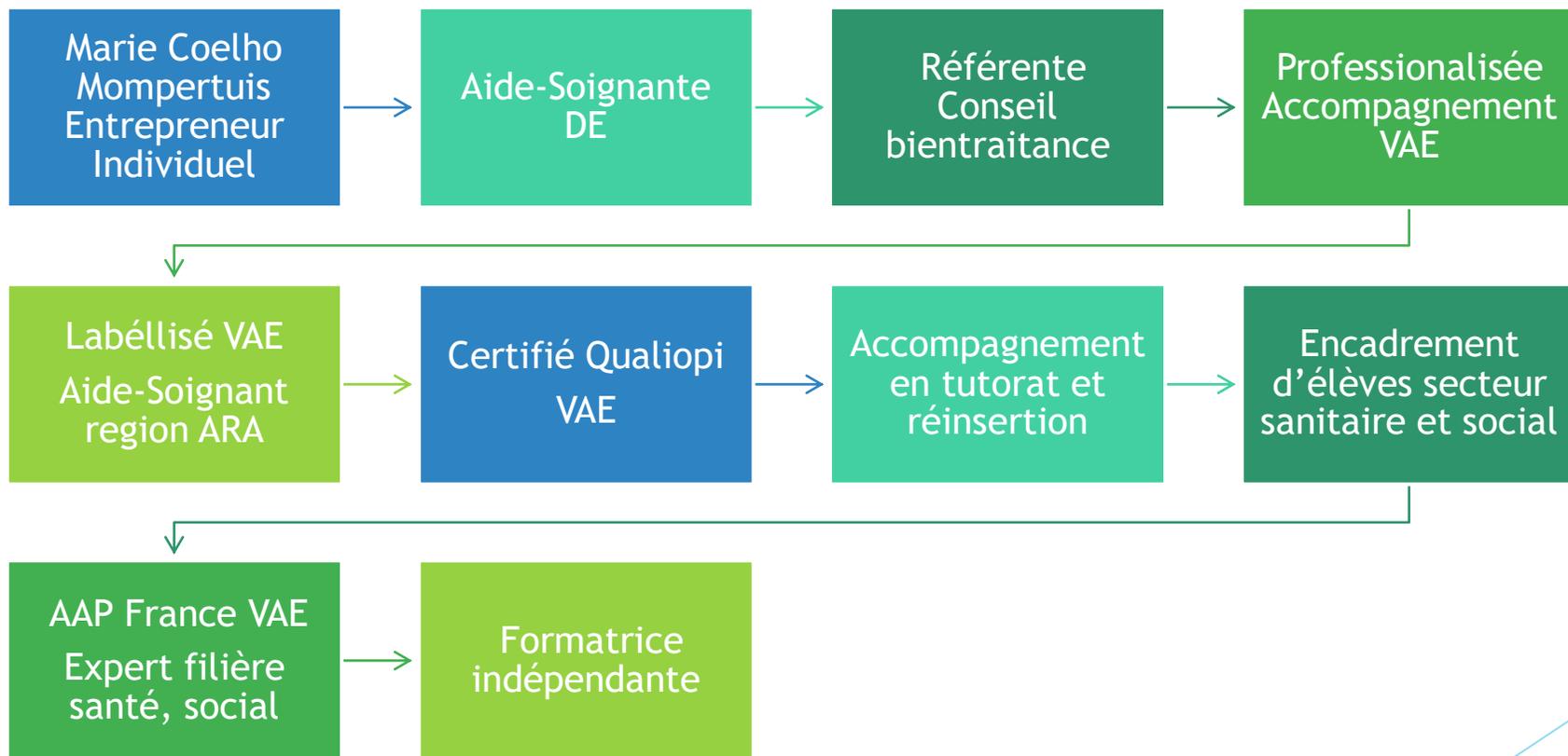


La VAE Aide-Soignant



20/09/2023

Présentation du formateur



20/09/2023

OBJECTIFS

Accompagnement à la préparation du livret d'expérience et à l'entretien avec le jury.

Aide méthodologique à la description et analyse de l'activité, selon le référentiel d'activités

La certification mise en place par l'arrêté du 10 juin 2021 vise à répondre aux évolutions du rôle de l'aide-soignant. En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Activités visées : Cinq domaines d'activités ont été définis :

Le domaine d'activités 1 (DA1) : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités

Le domaine d'activités 2 (DA2) : Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques

Le domaine d'activités 3 (DA3) : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Le domaine d'activités 4 (DA4) : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention

Le domaine d'activités 5 (DA5) : Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités.

20/09/2023

Contenu

Modalités d'évaluation :

- ▶ Evaluations des blocs de compétences sur livret d'expérience d'après le référentiel et attendu du jury de validation.

Compétences attestées :

- Accompagner et soigner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration
- Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

▶ Déroulement de l'accompagnement

- ▶ Un retour sur votre parcours, un inventaire de vos expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles.
- ▶ Présentation par écrit dans votre livret d'expérience. Une préparation à l'entretien avec le jury
- ▶ Un entretien post jury, qui, en cas d'obtention partielle, permettra d'analyser conjointement les observations et les préconisations formulées par le jury et de réfléchir à la suite du parcours.

▶ Résultats attendus

- ▶ - Exposer par écrit ou par oral votre expérience en rapport avec la certification
- ▶ - Cibler les activités caractéristiques de votre expérience les plus en adéquation avec les exigences du référentiel de la certification visée
- ▶ - Rédiger et constituer votre dossier VAE Vous présenter à l'entretien sollicité par le jury

20/09/2023

Prérequis

Conditions spécifiques

Délais d'accès

Durée

- ▶ Un minimum d'expérience en rapport avec le diplôme est requis.
- ▶ Le premier entretien est essentiel : rendez-vous téléphonique premier contact, afin de mettre en place les modalités d'accompagnement
- ▶ Le parcours VAE est actuellement de 6 à 8 mois en moyenne, délai compté à partir du dépôt de dossier de faisabilité
- ▶ L'aide méthodologique est en moyenne d'une durée de 25 heures
- ▶ L'accompagnement se met en place à réception du courrier de recevabilité

20/09/2023

Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap

- ▶ Des modalités spécifiques sont prévues pour les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette action.
- ▶ Définition des modalités après entretien

Contacts référents handicap à disposition

20/09/2023